Rapport du Président

Commission permanente
lundi 24 mars 2025
N° CP-2025-2-5-7
N° applicatif 11748

5 ème **Commission**
Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Direction
Direction sports et vie associative

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT DE HAUT NIVEAU - SOUTIEN AUX CLUBS D'EXCELLENCE

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace soutient les clubs d'excellence alsaciens de haut niveau ayant des équipes de sports collectifs, masculins et féminins, évoluant au premier niveau professionnel de leur discipline et ceux évoluant au second niveau professionnel.

Il vous est proposé dans le présent rapport de soutenir pour la saison sportive 2024/2025, 8 clubs d'excellence en attribuant des subventions de fonctionnement d'un montant total de 502 846 €.

Lors du Budget Primitif 2025, la Collectivité européenne d'Alsace a voté une enveloppe totale de crédits de paiement de 5 001 073 € au titre du soutien au sport et à la vie associative.

Suite à un travail de convergence de ses dispositifs, la Collectivité européenne d'Alsace a défini et voté le 6 février 2023 (délibération n° CD-2023-1-5-2) la nouvelle politique sportive alsacienne qui s'articule autour de 4 axes prioritaires :

- La pratique des sports de nature en Alsace, pour en faire une expérience unique ;
- Bien vivre son sport en Alsace à tous les âges de la vie ;
- Promouvoir le sport dès le plus jeune âge pour la santé et l'épanouissement ;
- Faire rayonner et rendre attractive l'Alsace grâce au sport.

Par une pratique de très haut niveau, ces derniers valorisent puissamment le territoire et contribuent à sa promotion, à son développement et à son rayonnement.

Il vous est présenté dans ce rapport une première série de subventions de fonctionnement pour un engagement total de 502 846 € en dépenses de fonctionnement en faveur de 8 clubs alsaciens de très haut niveau.

A. Le soutien aux clubs GOLD

Six clubs alsaciens évoluent cette saison au premier niveau professionnel. Ils développent des valeurs d'excellence et d'exemplarité qui contribuent à la valorisation du territoire et qui sont source d'inspiration pour de nombreux pratiquants.

De plus, leurs résultats et l'image positive qu'ils véhiculent participent activement à la mise en lumière de l'Alsace tout en favorisant la promotion de la pratique sportive.

L'attractivité de ces clubs se caractérise notamment par : leur capacité à rayonner sur le territoire auprès d'autres clubs, la qualité de leur structuration et la cohérence de leur modèle économique, leur capacité à former des jeunes pour atteindre le haut niveau (centre de formation), l'existence d'un projet de club formalisé à 2 ans minimum, la qualification de leurs encadrants et arbitres, les partenariats médias et économiques, la stratégie de communication, l'affluence du public, leur histoire…

Ces clubs bénéficient d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace fondé, d'une part, sur les actions à mener dans les territoires par le biais d'une subvention soumise au vote dans le cadre du présent rapport, et, d'autre part, sur de l'achat de prestations pour la mise en œuvre de la visibilité de la Collectivité européenne d'Alsace, de la billetterie, ainsi que des rencontres thématiques permettant l'échange entre différents publics.

Le montant du soutien apporté par la Collectivité est déterminé dans le cadre d'un dialogue exigeant et continu avec chaque club. Il dépend du niveau de classement, de la participation régulière dans les coupes européennes, de l'attractivité et du rayonnement du club, et de l'intérêt que suscite la discipline auprès du public.

Pour la saison sportive 2024/2025, l'attribution d'une subvention concerne les clubs suivants, qui mettent en œuvre des actions d'intérêt général tout en contribuant à la promotion de leurs pratiques respectives et au développement d'un encadrement toujours plus qualitatif :

- Le Racing club de Strasbourg Alsace (football masculin) ;
- Le Racing club de Strasbourg Alsace association (football féminin) ;
- Le Volley Mulhouse Alsace (volleyball féminin) ;
- La SIG Strasbourg (basket masculin) ;
- Le Strasbourg Achenheim Truchtersheim Handball (handball féminin) ;
- Le Team Strasbourg Water-polo (équipe masculine).

Vous trouverez en annexes au rapport les conventions correspondant aux subventions de fonctionnement qu'il vous est proposé d'accorder à ces clubs pour un montant total de 442 846 € ainsi que le détail du projet d'actions de chacun d'entre eux.

Il est à noter que le montant global des aides proposées pour 2025 (subventions et prestations) est identique aux montants accordés les années précédentes. Seule l'aide versée à la section féminine du Racing club de Strasbourg Alsace a été réévaluée à 40 000 € en tant que club GOLD suite à sa montée en D1 Arkema (contre 30 000 € la saison dernière en tant que club SILWER en 2ème division).

B. Le soutien aux clubs SILWER

Pour les clubs « SILWER » évoluant au second niveau professionnel qui mènent notamment des actions auprès des publics cibles de notre Collectivité (collégiens, personnes en situation de handicap, etc.), le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace se concrétisera par une subvention de fonctionnement forfaitaire de 30 000 € par club soit un montant total pour les clubs de cette catégorie de 60 000 €.

Pour la saison sportive 2024/2025, deux clubs sont éligibles à ce soutien financier :

- le club Alliance Sport Alsace Basket-ball (A.S.A.), basket masculin ;
- le club Sélestat Alsace Handball (S.A.H.B.), handball masculin.

Vous trouverez, jointes en annexes au présent rapport, les conventions correspondant aux subventions qu'il vous est proposé d'accorder à ces clubs ainsi que le détail du projet d'actions de chacun d'entre eux.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer des subventions de fonctionnement d'un montant total de 502 846 € aux bénéficiaires dont le détail figure dans l'annexe financière jointe au présent rapport, au titre de la saison sportive 2024/2025.

- d'approuver et de m'autoriser à signer les conventions de partenariat correspondantes jointes en annexes 1 à 8 au présent rapport avec les clubs suivants : Racing club de Strasbourg (sections masculines et féminines), Volley Mulhouse Alsace, SIG Strasbourg, Strasbourg Achenheim Truchtersheim Handball, Team Strasbourg Water-polo, Alliance Sport Alsace Basket-ball, Sélestat Alsace Handball.

- de préciser que le versement des subventions en faveur des six clubs de très haut niveau GOLD s'opérera en deux fois, soit 50% à la signature de la convention et le solde au cours du second semestre, après réalisation des actions soutenues et sur production des justificatifs mentionnés dans chaque convention. Les subventions octroyées en faveur des deux clubs de haut niveau SILWER feront l'objet d'un versement unique après signature des conventions correspondantes.
- d'acter l'arrêt du soutien au Racing club de Strasbourg Alsace à la fin de la saison sportive 2024/2025.

- de déroger au règlement budgétaire et financier de la Collectivité concernant la validité et la caducité des subventions.

- de préciser que les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	*Opération*	*Enveloppe*	*Tranche*	*Nature analytique*	*Montant*
P209	*O001*	*P209E01*	*T100*	*(1118)-65-65748-326*	*502 846 €*
TOTAL					*502 846 €*

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

.